

Informations pratiques

La CCBVL propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des ALSH de la CCBVL, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un ALSH de la CCBVL nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2024, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des ALSH signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

Tarifification

Les tarifs journaliers des ALSH de la CCBVL sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires



Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Mercredis 2024/2025



Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Après le printemps sous le signe de l'olympisme et des animations autour de l'environnement, la préparation de l'été mobilise les équipes que je remercie pour leur engagement et leur enthousiasme. Je salue aussi la concrétisation d'un premier projet pensé par des jeunes de notre Communauté de communes : l'organisation d'un camp itinérant sur le territoire, mêlant activités scientifiques, sportives et transition écologique. Présentement, nous pensons déjà à la rentrée scolaire et nous vous invitons à inscrire vos enfants les mercredis au sein des accueils de loisirs.

Pour cette rentrée, nous travaillons à une refonte de la tarification pour mieux prendre en compte la réalité des revenus des familles, équilibrer les effectifs des foyers par tranche, et apporter de la simplification, tout en maîtrisant le budget de la collectivité.

Profitez de l'été et rendez-vous à la rentrée.



Catherine BLOQUET-MASSIN

RÉOUVERTURE DES STRUCTURES LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

A.L.S.H du service Jeunesse de la C.C.B.V.L				Familles Rurales	
	Josnes	Mer	Oucques la Nouvelle	Suèvres	La Chapelle St Martin
Lieu d'accueil	Ecole primaire "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	Ecole maternelle - 5 rue du camping	Ecole Maternelle - Chemin des sablonnards	10 rue du Clos
Période d'ouverture	A partir du 4 septembre 2024	A partir du 4 septembre 2024	A partir du 4 septembre 2024	A partir du 4 septembre 2024	A partir du 4 septembre 2024
Horaires de l'A.L.S.H	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h15
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h / soir : 17h15-18h30
Fonctionnement	Journée complète ou Demi-journée "matin" ou "après-midi", "avec repas" ou "sans repas"	Journée complète ou Demi-journée "matin" ou "après-midi", "avec repas" ou "sans repas"	Journée complète ou Demi-journée "matin" ou "après-midi", "avec repas" ou "sans repas"	Journée complète ou Demi-journée "matin" ou "après-midi", "avec repas" ou "sans repas"	Tarification en fonction du Quotient Familial + frais d'adhésion à l'association (27€/famille)
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Mathias POILONG - Christophe BOUTON 02.54.33.38.40 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Clémence HENRY 06.77.16.50.83 alsh.oucques@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON : 06.17.92.05.03 Marie-Thérèse LEROUX : 06.70.74.02.05 cloisirs.villex@orange.fr
Inscriptions	<p>A partir du samedi 15 juin à 9h Uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr</p>				<p>A partir du lundi 17 juin 2024 uniquement sur rendez-vous les après-midis de 14h30 à 18h30</p>
Lien de connexion espace personnel (gestion des informations personnelles, paiement factures, ...)	<p>https://extranet.myiloise.net</p>				

Les parents qui souhaitent que leurs enfants soient accueillis les mercredis 2024/2025 doivent impérativement faire une demande d'inscription auprès du Service Jeunesse.

RAPPEL :

LES RÉINSCRIPTIONS DANS LES A.L.S.H DE LA C.C.B.V.L NE SONT PAS AUTOMATIQUES D'UNE ANNÉE SCOLAIRE À L'AUTRE.

CONCERNANT LES TARIFS, UNE COMMUNICATION SERA ASSURÉE PAR LE SERVICE JEUNESSE ULTÉRIEUREMENT.